

Direction des orientations et
de la concertation

AUD6212-07-00

Charlesbourg, le 18 juin 1999

Madame Anne-Marie Gaulin
Secrétariat de la Commission
sur la gestion de l'eau au Québec
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement
625, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 2G5

Madame,

En réponse à la note que vous adressiez à mon collègue, M. Paul Meunier, en date du 27 mai dernier, je vous transmets au nom du MRN les réponses aux questions restées en suspens lors de la tournée d'information de la Commission, ainsi que les documents demandés au MRN et qui n'ont pas encore été déposés.

A) QUESTIONS RELEVANT DES SECTEURS

...2

FORÊTS :

1. Bande de protection entre les secteurs « soumis au CPRS » (100 hectares) ?
Les séparateurs de coupes de 100 hectares doivent avoir une largeur de 100 mètres.